

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1288

31 mai 2013

SOMMAIRE

Alerio Capital Management	61803	Manta Ray Partners S.A.	61787
ALLTELE Luxembourg	61807	M.T.S. Luxembourg S.A.	61821
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	61803	N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l.	61792
Arianesoft S.A.	61814	Nightday S.à r.l.	61781
AR-PA-AN	61803	OC Investments S.à r.l.	61805
ASPECTA Assurance International Lu- xembourg S.A.	61824	Omnibuild S.A.	61815
Association Polyarthrite Luxembourg ...	61787	Opera Management S.A.	61816
Athena D s.à r.l.	61803	Overview Participations S.A.	61815
Baxda SA	61784	Overview Participations S.A.	61816
Bremonhill Investment S.A.	61788	PCJIM S.à r.l.	61804
Diamond Ocean Hong Kong Sarl	61793	Perseus Immobilien Gesellschaft 1	61805
Drop Belux	61808	Perseus Immobilien Gesellschaft 4	61815
European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX	61814	Perseus Immobilien Gesellschaft 7	61806
Euro Ventilation S.à r.l.	61806	Perseus Immobilien Gesellschaft 8	61804
FBP Funds Sicav	61817	Perseus Immobilien Gesellschaft 9	61806
FIFLX S.à r.l.	61792	Perseus Real Estate Investment S.à r.l. ...	61806
Game Design Entertainment SA	61784	PIAM Fund	61805
Gestion Financière et Patrimoniale S.A.	61818	PIAM Fund	61815
IG TOP S.à r.l.	61818	Pianos International Luxembourg S.à r.l.	61805
Indiramedia S.A.	61781	Pimco-WB Gemloc S.à r.l.	61806
Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.	61818	Pine Harbour S.à r.l.	61790
Jado S.à r.l.	61817	PJS International S.A.	61806
Kart 4 fun a.s.b.l.	61790	Power 2	61778
King David	61817	Pradera Central SC Ostrava S.à r.l.	61816
KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l.	61817	Pradera Southern Holdco S.à r.l.	61804
Kom-Eko Holdings S.A.	61818	Rosenzweig Immobilien AG SARL	61802
Les Originaux S.à r.l.	61824	Rubus International S.à r.l.	61815
Lewis Holdings S.A., SPF	61824	Sharehood S.A.	61778
LSF Aggregated Lendings S.à r.l.	61788	Sixty Europe S.A.	61819
		Statpro Benelux S.A.	61811
		Statpro S.A.	61811
		W.17 Bettembourg «Victus»	61809

Power 2, Société Anonyme.

Siège social: L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers.
R.C.S. Luxembourg B 151.785.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jack Michael SWORD, administrateur de sociétés, demeurant à L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers, ici représenté par Joëlle MATELART-MEYVAERT, responsable administrative et comptable, demeurant professionnellement à L-8705 Useldange, 15, Schiessberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 28 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des parts de la société anonyme "POWER 2", avec siège social à L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151.785, constituée suivant acte du notaire Marc LECUIT de Mersch du 22 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 798 du 17 avril 2010, et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros dix (EUR 3,10) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MATELART-MEYVAERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 13288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043287/46.

(130052750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Sharehood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.612.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Sharehood S.A.» (anciennement dénommée NEW CLIMATE S.A.), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, constituée sous la dénomination de CERFIN LUSSEMBURGO S.A. en date du 26 mars

2001, par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C 988 du 10 novembre 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C n°455 du 21 février 2012.

La séance est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de

Madame Sandrine DURANTE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sabine REIZER, Employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine DURANTE,

employé demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 1.000 (mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) au montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros), et émission de 100 (cent) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Renonciation par les actionnaires actuels de la société à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération des 100 (cent) nouvelles actions comme suit:

a. Souscription à 65 (soixante-cinq) actions nouvelles par «Greencage SA - Société de Titrisation» et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 650 (six cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 311.510 (trois cent onze mille cinq cent dix euros);

b. Souscription à 1 (une) action nouvelle par «SHMT SA» et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 10 (dix euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 687.490 (six cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros);

c. Souscription à 20 (vingt) actions nouvelles par Monsieur Marco MUCCINI et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 200 (deux cents euros) sans prime d'émission, et

d. Souscription à 14 (quatorze) actions nouvelles par Monsieur Luca ASCANI et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 140 (cent quarante euros) sans prime d'émission.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.000 (mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) au montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros), par la création et l'émission de 100 (cent) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant apport en numéraire comme mieux détaillé ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après que les actionnaires actuels de la société aient renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'émettre les 100 (cent) actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et d'accepter la souscription et la libération comme suit:

a. Souscription de 65 (soixante-cinq) actions nouvelles par «Greencage SA - Société de Titrisation» et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 650 (six cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 311.510 (trois cent onze mille cinq cent dix euros);

b. Souscription de 1 (une) action nouvelle par «SHMT SA» et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 10 (dix euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 687.490 (six cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros);

c. Souscription de 20 (vingt) actions nouvelles par Monsieur Marco MUCCINI et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 200 (deux cents euros) sans prime d'émission, et

d. Souscription de 14 (quatorze) actions nouvelles par Monsieur Luca ASCANI et libération par apport en espèces à concurrence de EUR 140 (cent quarante euros) sans prime d'émission.

Souscription - Libération

a) «Greencage SA - Société de Titrisation», une société ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 163.441), représentée par Sandrine DURANTE, prénommée, déclare souscrire à 65 (soixante-cinq) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les libérer par l'apport en espèces d'un montant de EUR 650 (six cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 311.510 (trois cent onze mille cinq cent dix euros).

b) «SHMT SA» une société ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (RCS Luxembourg B 175.183), représentée par Sandrine DURANTE, employée, prénommée, déclare souscrire à 1 (une) action nouvelle avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10), et la libérer par l'apport en espèces d'un montant de EUR 10 (dix euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 687.490 (six cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros).

c) Monsieur Marco MUCCINI, consultant en informatique, demeurant à Londres W111BT (UK), 188, Westbourne Park Road, représenté par Sandrine DURANTE, employée, prénommée, déclare souscrire à 20 (vingt) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les libérer par l'apport en espèces d'un montant total de EUR 200 (deux cents euros), sans prime d'émission.

d) Monsieur Luca ASCANI, consultant en informatique, demeurant à Londres W148LZ (UK), 6, Holland Park Road, représenté Sandrine DURANTE, employée, prénommée, déclare souscrire à 14 (quatorze) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les libérer par l'apport en espèces d'un montant total de EUR 140 (cent quarante euros), sans prime d'émission.

Le montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) correspondant à la somme de EUR 1.000,- (mille euros) versée dans le compte capital et le solde EUR 999.000,- (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) versé dans le compte prime d'émission, est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ladite libération et a décidé d'émettre les nouvelles actions conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit Article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Toutes les actions sont et resteront nominatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ EUR 2.400,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. DURANTE, S. REIZER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 avril 2013. Relation: RED/2013/507. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013045770/116.

(130055496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Nightday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9172 Michelau, 35, Sauerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.899.

L'an deux mille treize, le quatre mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Maria Odilia BARTOLO MONTEIRO, serveuse, née à Alijo (Portugal), le 8 octobre 1971, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 33, rue Principale.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "NIGHTDAY S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9156 Niederfeulen, 13, Feelenerhecken, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160899, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1658 du 22 juillet 2011.

- Que la comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de transférer le siège social à L-9172 Michelau, 35, Sauerstrooss, et de modifier subseqüemment l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bourscheid (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. O. BARTOLO MONTEIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2013 LAC/2013/11361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045693/40.

(130055685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Indiramedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.419.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxembourg, (Großherzogtum Luxemburg);

Wird ein außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Aktiengesellschaft „INDIRAMEDIA S.A.", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 172419, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 24. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2898 vom 29. November 2012, abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Johannes MAGAR, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet (der Vorsitzende).

Der Vorsitzende bestellt Frau Alexia UHL, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Paul CHRISTOPHORY, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Umtausch der hunderttausend (100.000) bestehenden Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR) gegen zehn Millionen (10.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Cent (0,01 EUR);

2. Dementsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Statuten;

3. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben werden, um mit derselben eingestrichelt zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die hunderttausend (100.000) bestehenden Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR) gegen zehn Millionen (10.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Cent (0,01 EUR) umzutauschen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses, beschließt die Versammlung Artikel 5, Absatz 1, der Satzungen abzuändern und ihm dementsprechend folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf hunderttausend Euro (100.000,- EUR) festgelegt, eingeteilt in zehn Millionen (10.000.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (0,01 EUR).

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, hat der Vorsitzende darauf die Versammlung geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch und Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Antrag der Kompartmenten und im Fall von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird die deutsche Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben die besagten Kompartmenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Es folgt die englische Fassung des vorangegangenen Textes:

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of March.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the public limited company ("Aktien-gesellschaft") "INDIRAMEDIA S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 172419, in-

corporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2898 of November 29, 2012.

The Meeting is opened by Mr Johannes MAGAR, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary.

The Meeting elects as Scrutineer, Mr Paul CHRISTOPHORY, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Exchange of the current one hundred thousand (100,000) with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each to ten Million (10,000,000) shares with a nominal value of one Cent (0.01 EUR) each;

2. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the bylaws;

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to exchange the current one hundred thousand (100,000) with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each to ten Million (10,000,000) shares with a nominal value of one Cent (0.01 EUR) each.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting decides to amend article 5, paragraph 1, of the bylaws in order to give it the following wording:

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at one hundred thousand Euros (100.000,- EUR), consisting of ten Million (10,000,000) shares with a par value of one Cent (0.01 EUR) each.

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon has closed the Meeting.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,000.- EUR.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands German and English, states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the German and the English version, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the officiating notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Signé: J. MAGAR, A. UHL, P. CHRISTOPHORY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2013 LAC/2013/11362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045603/122.

(130055711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Game Design Entertainment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 163.083.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Bouchra AKHERTOUS demeurant professionnellement à Luxembourg en qualité de mandataire spécial des actionnaires de la société Game Design Entertainment SA, ayant son siège social au 930, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg-Howald (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.083 (la «Société»);

en vertu de procurations délivrées sous seing privé, lesquelles, sont annexées à l'acte notarié numéro 62417, tel que décrit ci-après, reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} août 2011.

La partie comparante, représentant les associés de la Société comme indiquée ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La Société a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2587 en date du 25 octobre 2011. Déposé au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro L110138095 le 24 août 2001.

Il résulte de vérifications effectuées qu'une erreur matérielle a été commise relative à la date de l'assemblée générale annuelle qui doit avoir lieu le troisième jeudi de juin et non pas de novembre et qu'il convient de lire le dernier paragraphe de l'article 18 des statuts comme suit:

“A general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.”

«Une assemblée générale se tiendra annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvré suivant si ce jour est un jour férié.»

La comparante requiert le notaire de procéder aux modifications qui s'imposent auprès du registre de commerce.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, son prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signe: B. AKHERTOUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 avril 2013. Relation: LAC/2013/14995. Reçu douze Euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044982/39.

(130055259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Baxda SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.431.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Simon Johannes WIJDENES, homme d'affaires, né à Enschede (NL), le 09 octobre 1961, demeurant à NL-7161HC Neede, Borculoseweg 108, (Pays-Bas).

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: BAXDA SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet le commerce local, intracommunautaire et à l'exportation en gros et demi-gros de toutes marchandises et matières premières locales, intracommunautaire et d'importation. La société aura en particulier l'activité d'intermédiaire dans le commerce de produits dérivés d'abattoirs.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur et s'entend par là se prévaloir du régime «SOPARFI» en vigueur au Luxembourg.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de

l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'août à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit par le comparant Monsieur Simon Johannes WIJDENES, préqualifié.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.150,- EUR.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 mars 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Comme autorisé par la loi et les présents statuts, Monsieur Simon Johannes WIJDENES, homme d'affaires, né à Enschede (NL), le 09 octobre 1961, demeurant à NL-7161HC Neede, Borculoseweg 108, (Pays-Bas), est nommé à la fonction d'administrateur unique, lequel disposera des pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

FIDEXAL S.E.C., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz/Moselle (France), sous le numéro 200 B 473, avec siège social à F-57070 Metz, 7, rue André Marie Ampere, est nommée la fonction de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon Johannes WIJDENES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2013. Relation GRE/2013/1410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013045969/123.

(130056690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Association Polyarthrite Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 44, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 2.351.

Chapitre IV. Le Conseil d'Administration

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du Président, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins quatre fois par an. Il représente l'association dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires. Il gère les affaires de l'association et propose le montant de la cotisation annuelle qui ne dépasse pas 25 EUR (indice 100). Il peut acquérir des biens et accepter des subventions, dons, legs, et en général toutes autres aides matérielles ou financières.

Art. 10. Pour lier l'association, les actes du Conseil d'Administration devront porter la signature conjointe du Président ou d'un Vice-président et du Secrétaire General ou du Trésorier, pour toute opération financière dépassant 500 EUR la signature conjointe du Président ou du Vice-président et du Trésorier. Pour toute opération financière inférieure ou égale à 500 EUR, la seule signature du Trésorier est suffisante.

Chapitre V. L'Assemblée Générale

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Les dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif, sont applicables à tous les cas non prévus aux présents statuts.

Liste des membres fondateurs:

Hubert-Thommes Marie-Paule, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 31, rue J. Wester, L-8273 Mamer

Medinger Michele, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 134, route d'Arlon, L-8311 Capellen

Mersch-Hoerold Pia, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 18, rue du Cimetière, L-4974 Dippach

Oe-Bach Malou, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 67, rue du Golf, L-1638 Senningerberg

Wies Simone, épouse Meyers, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 45, rue Antoine Meyer, L-2153 Luxembourg

François Andree, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 10, am Eck, L-7416 Brouch-Mersch

Him Pascale, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 12, rue des Pres, L-3744 Rumelange

Horsmans Diane, épouse Steichen, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 25, route de Diekirch, L-9381 Moestroff

Paquet Françoise, épouse Gaasch, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 51, rue du Château, L-6961 Senningen

Feyen Brigitte, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 12, rue am Hiesel, L-8707 Useldange

Leesch-Backes Noelle, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 34, rue de Buerden, L-9019 Warken

Hilbert Simone, épouse Wagner, nationalité luxembourgeoise, domiciliée 30, rue des Dormans, L-1421 Luxembourg

Référence de publication: 2013043427/33.

(130052664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Manta Ray Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 156.367.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 avril 2013

Extrait des résolutions

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de:

Catégorie A:

- Monsieur Marcel BENHAMOU, né le 01.04.1953 à Colomb-Bechar (Algérie), demeurant en Géorgie, 380062 Tbilisi, 41, Tabidze Street,

Catégorie B:

- Monsieur Mirian Alexander KARASHVILI, né le 22.04.1959 à Telavi (Géorgie), demeurant en Géorgie, 380062 Tbilisi, 47, avenue Vaja-Phshavela.

- Monsieur David TAVARTKILADZE, né le 08.09.1970 à Tbilisi (Géorgie), demeurant en Géorgie, 380062 Tbilisi, 41, Tabidze Street, Apt S, Tbilisi.

Et ce, à dater du 12 avril 2013 pour une période de trois ans.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048026/21.

(130058402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 103.251.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013047416/13.

(130057636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Bremonhill Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.894.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“BREMONHILL SERVICES LIMITED”, a company incorporated in British Virgin Islands, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands, Road Town, in the Territory of the British Virgin Islands under number 397517, with registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Vincent GOY, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a general proxy, hereto annexed.

Such appearing party is the sole shareholder of “BREMONHILL INVESTMENT S.A.”, a company (“société anonyme”) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.894 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2134 of September 28, 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on February 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 847 of April 23, 2010.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred and fifty-five thousand euro (EUR 655,000.-) so as to raise it from its present amount three hundred and forty-five thousand euro (EUR 345,000.-) to an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of six thousand five hundred and fifty (6,550) new shares, having each a par value of one hundred euro (EUR 100.-) and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares (hereinafter collectively the “New Shares”).

Subscription and Payment:

“BREMONHILL SERVICES LIMITED”, above-mentioned, here represented by Mr Vincent GOY, previously named, declared to subscribe six thousand five hundred and fifty (6,550) New Shares.

All the new shares have been entirely paid-in, so that the amount of six hundred and fifty-five thousand euro (EUR 655,000.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.”

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed, together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«BREMONT HILL SERVICES LIMITED» une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, Road Town, territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 397517, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Vincent GOY demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale, ci-annexée.

Le comparant est l'actionnaire unique et le propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de «BREMONT HILL INVESTMENT S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 130.894 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2134 du 28 septembre 2007 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 23 avril 2010.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 655.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quarante-cinq mille Euros (EUR 345.000,-) à un montant d'un million d'euros (EUR 1,000,000.-) par l'émission de six mille cinq cent cinquante (6.550) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes (ci-après collectivement les «Nouvelles Actions»).

Souscription et Paiement

«BREMONT HILL SERVICES LIMITED», préqualifiée, représentée par Monsieur Vincent GOY, prénommé, a déclaré souscrire les six mille cinq cent cinquante (6.550) nouvelles actions.

Toutes les nouvelles actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de six cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 655.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. GOY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 25 mars 2013. Relation: EAC/2013/4050. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013044832/95.

(130055256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pine Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.290.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.756.

Extrait de la résolution des associés de la Société en date du 20 mars 2013

En date du 20 mars 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard Fabry, en tant que gérant de classe B, avec effet au 15 mars 2013;
- d'accepter la démission de Monsieur Steen Foldberg, en tant que gérant de classe A, avec effet au 15 mars 2013.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Matthew Fitch

Madame Joanne Goodsell

Gérant de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Bank of America NA Westquay Investments Sàrl

Référence de publication: 2013048081/21.

(130058982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Kart 4 fun a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 2, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg F 9.492.

STATUTEN

A.s.b.l. (Association sans but lucratif / Vereinigung ohne Gewinnzweck)

Gesellschaftssitz: Die Unterzeichneten, Vorstandsmitglieder (Comité de Direction) A.s.b.l.:

- 1) Der Präsident
- 2) Der Vizepräsident
- 3) Die Sekretärin
- 4) Der Kassierer
- 5) Die Beisitzende

Nationalität erklären hiermit laut Gesetz vom 21. April 1928, einen gemeinnützigen Verein ohne lukratives Ziel zu gründen, welcher von folgenden Statuten bestimmt wird:

Art. 1. Der offizielle Name des Vereins lautet Kart 4 fun A.s.b.l.

Art. 2. Der Gesellschaftssitz befindet sich im Brasserie Chaplin /2, rue de Mondercange / L-4381 Ehlerange.

Art. 3. Die Tätigkeit des Vereins besteht in der aktiven und organisatorischen Unterstützung des Kartsports, Veranstaltungen und der Organisation von Kart-Rennen sowie Freizeitaktivitäten die vom Vorstand beschlossen werden.

Art. 4. Die Bestehensdauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 5. Politische oder religiöse Betätigung des Vereins ist untersagt.

Art. 6. Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

Art. 7. Die Aufnahme neuer aktiver Mitglieder und Ehrenmitglieder wird vom Vorstand entschieden. Der Verein zählt sportliche Mitglieder, aktive Mitglieder, sowie Ehrenmitglieder. Die Verwaltung des Vereins ist jedoch alleine dem Vorstand vorbehalten. Alle Mitglieder sind zur Generalversammlung zugelassen.

Art. 8. Ausgeschiedene oder ausgeschlossene Vereinsmitglieder können keine materiellen Güter des Vereins verlangen. Auch können sie kein Inventar und keine Auszüge aus dem Kassenbuch verlangen.

Art. 9. Der Vorstand hat das Recht aus folgenden Gründen ein Mitglied aus dem Verein auszuschließen:

- 1) Wenn besagtes Mitglied dem Verein bewusst oder freiwillig Schaden zufügt.
- 2) Bei skandalösem und unehrenhaftem Benehmen in der Öffentlichkeit.
- 3) Wenn besagtes Mitglied den jährlichen Mitgliedsbeitrag nicht entrichtet. Bevor der Vorstand den endgültigen Ausschluss beschließt, wird besagtes Mitglied vorgeladen um sich zu rechtfertigen.

Art. 10. Die Höhe des jährlichen Beitrags für Mitglieder wird in der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 11. Der Vorstand (Comité de Direction) besteht aus: Präsident, Vizepräsident, Sekretärin, Kassierer und Beisitzende, welche ab dem Datum der Vereinsgründung für 3 Jahre gewählt sind und dann wieder neu für die Ämter kandidieren können. Wird ein Vorstandsmitglied aus dem Vorstand ausgeschlossen, oder zieht sich eines der Vorstandsmitglieder von seinem Amt zurück oder kann ein Vorstandsmitglied aus gesundheitlichen oder Todesgründen sein Amt nicht mehr ausfüllen, so wird sein Mandat durch ein anderes, durch den restlichen Vorstand mehrheitlich zu designierendes Vorstandsmitglied ersetzt. Dieses Vorstandsmitglied hat jedoch kein Stimmrecht bis zur Generalversammlung.

Hierzu kann jedes Vereinsmitglied seine Kandidatur stellen.

Art. 12. Der Vorstand kann nur dann Entscheidungen treffen, wenn die Mehrzahl der Vorstandsmitglieder anwesend ist. Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten oder von Minimum 2 Vorstandsmitgliedern einberufen. Die Entscheidungen des Vorstandes beruhen auf der absoluten Stimmenmehrheit, bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder des Stellvertreters maßgebend. Die Berichte der Vorstandsversammlungen werden schriftlich festgehalten, vom Präsidenten, oder vom Sekretär. Der Präsident und der Sekretär unterschreiben die Berichte und bewahren diese auf.

Art. 13. Was die Verwaltung der Vereinskasse angeht, so hat der Vorstand alle Vollmachten welche nicht laut Gesetz oder laut Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind. Dokumente welche zu unterzeichnen sind, müssen vom Präsidenten und Kassierer gemeinsam unterschrieben werden. Kontobefugnis erhalten der Präsident und der Kassierer.

Jeder einzelne dieser Amtsinhaber ist nicht alleine zeichnungsberechtigt sondern nur in zweier Kombination. Der Präsident und der Kassierer erhalten eine Kontofreigabe über 1.000 Euro.

Art. 14. Der Jahresabschluss der Vereinstätigkeit sowie die Überprüfung des Kassenbestandes werden auf den 31. Dezember jedes Jahres festgesetzt.

Art. 15. Für folgende Punkte ist allein die Generalversammlung kompetent:

- 1) Änderung der Statuten.
- 2) Prüfung des Kassenbestandes.
- 3) Auflösung des Vereins auf freiwilliger Basis.
- 4) Bei Auflösung des Vereins die Ernennung von 3 Liquidatoren.
- 5) Im Falle einer Auflösung geht der Erlös aus dem Vereinsbestand an eine vorher festgelegte öffentliche Wohltätigkeitsorganisation.

Art. 16. Jedes Jahr muss wenigstens eine Generalversammlung stattfinden. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann jedoch so oft einberufen werden als es die Umstände verlangen. Alle Vorstandsmitglieder und aktive Mitglieder werden über die Homepage und/oder per Email und/oder per Telefon zu den Versammlungen eingeladen.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Präsident des Vereins oder bei dessen Abwesenheit der Vizepräsident.

Art. 17. Jedes Vereinsmitglied hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen oder sich von einem anderen Vereinsmitglied vertreten zu lassen. Jedes aktive Vereinsmitglied darf jeweils eine Stimme abgeben.

Art. 18. Das Vereinsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 19. Der Verein ist nicht haftbar für eventuelle Unfälle.

Art. 20. Ein aktiv beitretendes Mitglied muss im persönlichen Interesse diese Statuten durchlesen und unterschreiben.

Art. 21. Jedes Vorstandsmitglied welches dreimal in Folge ohne triftige Entschuldigung der Vorstandsversammlung fernbleibt kann vom Vorstand ausgeschlossen werden.

Art. 22. Die Einnahmen können sich aus folgenden Quellen zusammensetzen:

- 1) Verkauf von Mitgliedskarten
- 2) Beiträgen der aktiven Mitglieder und der Ehrenmitglieder
- 3) Spenden
- 4) Subsidien von öffentlichen und nichtöffentlichen Institutionen
- 5) Veranstaltungen von Rennen, Festen, usw. ...
- 6) Verkauf von Lotterielosen, Tombola ...
- 7) Werbung

Art. 23. Alle Fragen die nicht durch diese Statuten geklärt sind, werden durch das Gesetz vom 21. April 1928 geregelt.

Art. 24. Zielsetzung zur Förderung des Kartsport: in nächster Zukunft die Einrichtung einer Halle die mit umweltfreundlichen Kart's betrieben werden darf.

Der Verein wurde gegründet am 17.02.2013 in der Brasserie Chaplin / 2, rue de Mondercange / L-4381 Ehlerange.

Gurschké Alphonse / Gurschké Laurent / Leardini Bianca / Benz Claude / Clemens Cynthia / Grethen Christian / Grethen-Specchio Martine / Dostert Alain / Lentz Patricia
Gründungsmitglieder

Référence de publication: 2013045881/87.

(130055180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

FIFLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.319.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 mars 2013

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l' «Associé Unique») la décision suivante (traduction libre):

- L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Lawrence Noe, gérant.
- L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Paul Reeve Stimson, né le 25 septembre 1949 dans l'Etat du Michigan, aux Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1, Curzon Street, à Londres W1J 5HA, au Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Lawrence Noe, gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour extrait analytique conforme
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signature

NEW YORK, 2nd APRIL 2013.

Pour extrait analytique conforme
Paul Reeve Stimson

Référence de publication: 2013047850/23.

(130058132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.573.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 21 mars 2013 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013048053/15.

(130059007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Diamond Ocean Hong Kong Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 176.432.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of March

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Le Marais Investments Ltd., a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office in Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar, under number 109173,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Diamond Ocean Hong Kong Sarl" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company, in order to achieve its economic objectives, may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, in whatever manner, sell any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities, bank instruments and financial instruments or financial assets of any nature issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any of the two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if

the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the single signature of a class A manager or (ii) by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second (2nd) Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

Le Marais Investments Ltd., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
 - Headstart Management Services S.a r.l., having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered with the RCS Luxembourg under number B 155.181.
2. The registered office of the Company is located at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars,

Par devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Le Marais Investments Ltd., une société régie par les lois de Gibraltar, dont le siège social se situe à Gibraltar, inscrite au Registrar of Companies of Gibraltar, sous le numéro 109173,

représentée par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée en variété par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Diamond Ocean Hong Kong Sarl" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. Afin de réaliser ses objectifs économiques, la Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière ou, vendre d'une quelconque manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières, instruments bancaires et instruments financiers ou actifs financiers de quelque nature émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe A, au moins un gérant de classe A vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature unique d'un gérant de classe A ou (ii) par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième (2^{ème}) lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être renommés par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Le Marais Investments Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:
 - Headstart Management Services S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155.181.
2. Le siège social de la Société est établi au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signe: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 2 avril 2013. Relation: LAC/2013/14979. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046040/502.

(130056680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Rosenzweig Immobilien AG SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 156.932.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am siebten Februar.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Ana Maria FARIA MARQUES, Kauffrau, wohnhaft zu L-6933 Mensdorf, 17A, rue de Roodt-sur-Syre,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft Rosenzweig Immobilien AG SARL, mit Sitz zu L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B156.932, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 20. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2857 vom 29. Dezember 2010.

Sodann hat die Komparentin den Notar ersucht um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft gegründet wurde wie hiavor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- €) und in HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (125,-€) eingeteilt ist.
- 3) Dass die Komparentin alleinige Eigentümerin der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500,- €) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Sie ernennt sich zu den Liquidatoren der Gesellschaft.

Sodann erteilt die Komparentin den Geschäftsführern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Dass die alleinige Anteilinhaberin der wirklich Berechtigten des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: FARIA MARQUES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. Relation: LAC / 2013 / 7097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043295/39.

(130052757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Athena D s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3715 Rumelange, 23, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 59.970.

—
Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 26 mars 2013

Résolution n° 1

L'associé unique décide le transfert du siège social de la société, de son adresse actuelle à L-3715 Rumelange, 23, rue du Cimetière.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2013048434/15.

(130059278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 28.889.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013048426/11.

(130059543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

AR-PA-AN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 101.548.

—
Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 12 avril 2013.

Monsieur André Bousser

Gérant

Référence de publication: 2013048427/12.

(130059693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Alerio Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.204.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALERIO CAPITAL MANAGEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048410/11.

(130059412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Immobilien Gesellschaft 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048873/9.

(130059683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

PCJIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCJIM S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048863/11.

(130059370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pradera Southern Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.601.

EXTRAIT

1. L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Madame Supreetee Saddul, gérant, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. La personne suivante a été nommée aérant de la Société pour une durée indéterminée

- Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société en date du 28 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Roberto Umerti gérant;
- Monsieur Colin Campbell, gérant;
- Madame Supreetee Saddul, gérant; et
- Monsieur Costas Constantinides, gérant.

3. Transfert du siège social de la Société

- Il résulte des décisions prises lors du conseil de gérance en date du 28 mars 2013 que le siège social de la Société est transféré du 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg vers le 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013048854/29.

(130059536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048864/9.

(130059690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

OC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.007.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2013

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OC Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048826/16.

(130059181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pianos International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.654.

Extrait de la résolution prise par la gérante de la société

La gérante décide de transférer le siège social de la Société du 7B rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 22 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048881/13.

(130059251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2013

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de nommer Monsieur Christian BERTRAND en tant que Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Philippe CUELENAERE de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2012.

L'Assemblée Générale renomme:

- Christian BERTRAND, Président;
- Johnny DEBUYSSCHER, Administrateur;
- Lucien VAN DEN BRANDE, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048879/23.

(130059554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Immobilien Gesellschaft 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048874/9.

(130059682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Immobilien Gesellschaft 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048872/9.

(130059684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pimco-WB Gemloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 Avril 2013. Signature.

Référence de publication: 2013048882/10.

(130059258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

PJS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048884/9.

(130059740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048875/9.

(130059691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Euro Ventilation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 89.146.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048561/9.

(130059590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ALLTELE Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 176.282.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte des décisions prises en date du 18 mars 2013 par le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée de droit portugais ALLTELE LDA (le Conseil de Gérance), dont le siège social est établi à Rua dos Ilheus N°6 -9000-176 Funchal - Madeira - Portugal, enregistrée auprès du Registre du Commerce de la Zone Franche de Madère sous le N°510 595 863 (la Société), que l'ouverture d'une succursale de Luxembourg le 1^{er} avril 2013, établie au 7, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, sous la dénomination ALLTELE Luxembourg a été décidée.

Les activités de la Succursale consistent:

- à gérer les intérêts et actifs de la Société tels que les actions, les liquidités, les prêts intra-groupes générateurs d'intérêts et les autres prêts, les billets à ordres et tous les types de créance que la Succursale peut délivrer ou acquérir au fil du temps;
- à gérer les dividendes et les fonds excédentaires reçus par le biais d'investissement tels que les dépôts, les fonds et autres avoirs financiers;
- à suivre la perception des paiements d'intérêts par les emprunteurs; à collecter les intérêts de retard et les pénalités, le cas échéant;
- à tenir à jour les comptes et registres de la Succursale et la préparation des rapports financiers trimestriels;
- à répondre aux autorités fiscales luxembourgeoises dans le cadre de toutes les vérifications, requêtes et correspondance au sujet de la Succursale;
- à préparer les états financiers et déclarations fiscales et à déposer les déclarations annuelles des impôts luxembourgeois;
- à ouvrir et maintenir un compte bancaire pour les frais d'exploitation et tous les autres fonds devant être perçus.

Le Conseil de Gérance a décidé de nommer en tant que directrice de la Succursale au 1^{er} avril 2013 pour l'activité de la Succursale:

- Christina Skov Christensen, née le 14 mai 1975 à Randers, Danemark et ayant pour adresse professionnelle 7, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg (la Directrice).

La Directrice est autorisée et chargée de procéder à toutes les formalités et toutes les actions pour la mise en place de la Succursale, entre autre de la signature d'un contrat de bail pour la location de bureaux, de l'ouverture d'un compte bancaire et de demander l'ouverture d'une ligne de téléphone et de fax.

La Succursale est engagée par la signature unique de la Directrice.

Le Conseil de Gérance convient de signer et de fournir tout autre documents nécessaires et de prendre toutes les mesures nécessaires et souhaitables afin de donner effet à cette décision.

Dans l'accomplissement des activités susvisées, la Directrice sera chargée de l'accomplissement des tâches suivantes:

- Conformément aux orientations stratégiques et politiques établies par la Société, agir en qualité de gestionnaire des activités de la Succursale au jour le jour, y compris ceux liés à la gestion et l'administration des distributions et des investissements.
- Signer un contrat de bail pour la location des bureaux de la Succursale à Luxembourg.
- Ouvrir et gérer le(s) compte(s) bancaire(s) de la Succursale pour la gestion (i) des distributions et (ii) des charges d'exploitation.
- Faire des recommandations à la Société lorsque les distributions devraient être approuvées.
- Gérer les fonds excédentaires de la Succursale par le biais d'investissements tels que les dépôts, les fonds et autres avoirs financiers.
- Gérer les relations avec les autorités fiscales pour les audits, les requêtes et la correspondance de la Succursale.
- Fournir des rapprochements périodiques des comptes bancaires de la Succursale situés au Luxembourg à la Société en ce qui concerne i) les dividendes et articles connexes, et (ii) les charges d'exploitation.
- Tenir les comptes financiers de la Succursale, rapporter à la Société sur une période définie, et préparer des rapports pour la Société sur demande.

- Assurer la conformité avec la législation locale en matière d'administration, tels que les charges de personnel, le dépôt des déclarations fiscales annuelles et les comptes financiers, ainsi que la coordination avec des conseillers professionnels si nécessaire.

- Tenir des registres de correspondance de la Succursale, des contrats et autres documents commerciaux.

- Avoir la responsabilité de maintenir le bail des locaux de la Succursale et l'organisation des services administratifs.

- Participer à des réunions de la Succursale quand la demande est faite d'avoir des informations sur les activités de la Succursale.

- Aider à la préparation des états financiers et des déclarations fiscales de la Succursale.

- Mettre à jour des décomptes d'heures sur le temps passé à travailler pour la Succursale.

La société ALLTELE LDA est dirigée par les gérants suivants:

- Monsieur José Carlos Rodrigues Arraiol, ayant pour adresse professionnelle Rua dos Ilheus N°6 - 9000-176 Funchal - Madeira - Portugal; et

- Madame Rosa Maria de Canha Ornelas Frazao Afonso, ayant pour adresse professionnelle Rua dos Ilheus N°B -9000-176 Funchal - Madeira - Portugal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLTELE LDA

Melanie Sauvage

Mandataire

Référence de publication: 2013042994/71.

(130052571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Drop Belux, Société Anonyme.

Siège social: L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 151.415.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jack Michael SWORD, administrateur de sociétés, demeurant à L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers, ici représenté par Joëlle MATELART-MEYVAERT, responsable administrative et comptable, demeurant professionnellement à L-8705 Useldange, 15, Schiessberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 14 mars 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme "Drop Belux", avec siège social à L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151.415, constituée suivant acte du notaire Marc LECUIT de Mersch du 22 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 680 du 31 mars 2010 et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros dix cents (EUR 3,10) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MATELART-M EYVAE RT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 13293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043084/46.

(130052769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

W.17 Bettembourg «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 176.356.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

W. 01 «LES GALAXIES», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 103347,

ici représentée par Monsieur Schroeder Romain, demeurant à L-5414 Canach, 30, rue de Gostingen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de W.17 Bettembourg «Victus».

Art. 3. La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportent directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans laquelle la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 4. La durée de la société est pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société anonyme W. 01 «LES GALAXIES», avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération des parts sociales

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement en numéraire toutes les parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique précité, représentant l'intégralité du capital social de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
- 2.- Est nommé gérant unique:

Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 7 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

3.- Conformément à l'article 11 des statuts de la société, celle-ci est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Pouvoirs

La personne comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Romain Schroeder, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2013. LAC/2013/14667. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045336/133.

(130054687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Statpro S.A., Société Anonyme, (anc. Statpro Benelux S.A.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.049.

In the year two thousand thirteen, on the fourth of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "STATPRO BENELUX S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 148-150 boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies'

Registry of Luxembourg, section B, under the number 79049, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Edmond SCHROEDER, then notary in Mersch, on November 24, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 430 of the 12th of June 2001, and whose articles have been amended pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph SCWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on October 26, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 364 of the 6th of March 2002.

The Meeting is presided by Mr Michel LEMPICKI, directeur commercial, residing in L-8368 Hagen, 6, An der Laach.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme BOYER, contrôleur financier, residing in F-75009 Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the denomination of the Company into STATPRO S.A. and subsequent amendment of first sentence of article 1 of the by-laws in order to give it the following wording:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de STATPRO S.A.

2. Resignation of Mr. Laurent LACLAVERIE as director and discharge to be granted to him for the exercise of his mandate;

3. Appointment of Mr. Jérôme BOYER as director in replacement of the resigned director and fixing of the duration of his mandate;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the denomination of the Company into STATPRO S.A. and to amend subsequently the first sentence of article 1 of the by-laws in order to give them the following wording:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de STATPRO S.A."

Second resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr. Laurent LACLAVERIE as director and to grant him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Jérôme BOYER, contrôleur financier, born on March 1, 1966 in Paris, residing in F-75015 Paris, 15, rue Lakanal, in replacement of the resigned director. His mandate will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the place of residence of Mr. Justin WHEATLEY and Mr. Michel LEMPICKI as follows:
Mr. Justin WHEATLEY, residing in L-1247 Luxembourg, 7, rue de la Boucherie.

Mr. Michel LEMPICKI, residing in L-8368 Hagen, 6, An der Laach.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "STATPRO BENELUX S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79049, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 12 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 6 mars 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel LEMPICKI, directeur commercial, demeurant à L-8368 Hagen, 6, An der Laach.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme BOYER, contrôleur financier, demeurant à F-75009 Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en STATPRO S.A. et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante;

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de STATPRO S.A."

2. Démission de Monsieur Laurent LACLAVERIE en tant qu'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat;

3. Nomination de Monsieur Jérôme BOYER en tant qu'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire et fixation du terme de son mandat;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en STATPRO S.A. et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante;

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de STATPRO S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Laurent LACLAVERIE comme administrateur de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jérôme BOYER, contrôleur financier, né le 1^{er} mars 1966 à Paris, demeurant à F-75015 Paris, 15, rue Lakanal, comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le lieu de résidence de Monsieur Justin WHEATLEY et de Monsieur Michel LEMPICKI comme suit:

- Monsieur Justin WHEATLEY, demeurant à L-1247 Luxembourg, 7, rue de la Boucherie.
- Monsieur Michel LEMPICKI, demeurant à L-8368 Hagen, 6, An der Laach.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LEMPICKI, J. BOYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2013. LAC/2013/11360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045787/145.

(130055377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Arianesoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 61.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIANESOFT S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013048429/11.

(130059033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.368.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE sarl

2 rue Vieille

L-3284 Bettembourg

Signature

Référence de publication: 2013048582/13.

(130059273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 117.513.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048894/10.

(130059799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Perseus Immobilien Gesellschaft 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048869/9.

(130059687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013048880/11.

(130059555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Omnibuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 65.713.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/04/2012.

Pour OMNIBUILD S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2013048833/12.

(130059630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Overview Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 159.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013048824/13.

(130059163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pradera Central SC Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.037.

—
EXTRAIT

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Madame Supreetee Saddul, gérant, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

La personne suivante a été nommée aérant de la Société pour une durée indéterminée

- Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société en date du 28 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Mark Richardson gérant;
- Monsieur Colin Campbell, gérant;
- Madame Supreetee Saddul, gérant; et
- Monsieur Costas Constantinides, gérant.

Transfert du siège social de la Société

- Il résulte des décisions prises lors du conseil de gérance en date du 28 mars 2013 que le siège social de la Société est transféré du 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg vers le 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013048852/29.

(130059529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Overview Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.636.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013048825/13.

(130059164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Opera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.713.

—
Le bilan au 31/12/2010 rectificatif du bilan déposé sous le numéro L110133174 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048822/10.

(130059851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 97.405.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.
Pour FBP FUNDS SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire
Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE
- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013048600/15.

(130059872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 176.285.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts sociales en date du 12 avril 2013, l'associé unique de la Société (KKR Retail Partners Topco S.à r.l.) a transféré l'ensemble de ses parts sociales détenues dans la Société à:

- KKR Retail Partners Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 176531.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert

Référence de publication: 2013048729/16.

(130059820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Jado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 54.704.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048714/9.

(130059089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

King David, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 94.459.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Cette publication remplace la première publication du 15 avril 2013 portant le numéro L130058642.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.
Krieger Jean-Claude
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013048728/13.

(130059855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Kom-Eko Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.751.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 28 mars 2013:

Radaslaw Pawlowski ayant pour adresse ul. Orłowskiego 61, 04-830 Warsaw, Pologne est nommé administrateur de classe B avec effet au 2 avril 2013 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013048732/13.

(130059328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048690/9.

(130059562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.938.603,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048664/10.

(130059133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Gestion Financière et Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.642.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Pétange en date du 2 avril 2013.

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Georges MAJERUS de son mandat d'administrateur.

L'assemblée a décidé de la nomination de Madame Myriam MATHIEU en tant qu'administrateur pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2019.

Administrateurs:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Adresse prof, à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Adresse prof, à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Madame Myriam MATHIEU, employée privée

Adresse prof. à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion internationale Sarl

L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg

Pétange, le 2 avril 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013048618/24.

(130059672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sixty Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.492.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maitre Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the company SIXTY EUROPE S.A. (the "Company"), a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar of Luxembourg at section B under number 174492, incorporated pursuant to a deed received on 18th December 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 606 of March 12, 2013.

The Articles of Associations of the Company have been amended for the last time on 7th January 2013 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is opened under the chairmanship of Mrs Gentiane PRÉAUX, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Paolo BARTOLUCCI, sworn translator, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Myriam WAGNER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 1,500,000 in order to raise it from EUR 2,381,000 to EUR 3,881,000 by creation and issue of 150,000 new shares of EUR 10 each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, entirely subscribed by the sole shareholder and fully paid-up in cash.

2. Subsequent amendment of 1st paragraph of article 5 of the by-laws in order to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,881,000 (three million eight hundred eighty-one thousand Euro) divided into 388,100 (three hundred eighty-eight thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each."

II) The sole shareholder, the number of his shares and the name of his attorney are shown on an attendance list, which, signed by the attorney of the sole shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the sole shareholder after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros) in order to raise it from EUR 2,381,000 (two million three hundred eighty-one thousand Euros) to EUR 3,881,000 (three million eight hundred eighty-one thousand Euros) by the creation and issue of 150,000 (one hundred fifty thousand) new shares of EUR 10 (ten Euros) each, issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Payment

The meeting records the subscription by the existing sole shareholder of the new 150,000 (one hundred fifty thousand) issued shares, pursuant to the proxy above mentioned, as well as the paying up of the shares in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros) as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend 1st paragraph of article 5 of the articles of association, which shall be henceforth worded as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,881,000 (three million eight hundred eighty-one thousand Euros) divided into 388,100 (three hundred eighty-eight thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French version of the preceding text.

L'an deux mil treize, le treize mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SIXTY EUROPE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 174492, constituée suivant un acte reçu le 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 606 du 12 mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 janvier 2013, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Paolo BARTOLUCCI, traducteur assermenté, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.500.000 afin de le porter de EUR 2.381.000 à EUR 3.881.000 par la création et l'émission de 150.000 nouvelles actions de EUR 10 chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions en circulation, entièrement souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées en espèces.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.881.000 (trois millions huit cent quatre-vingt-un mille euros) représenté par 388.100 (trois cent quatre-vingt-huit mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

II) L'actionnaire unique, le nombre de ses actions et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera aussi annexée au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) afin de le porter de EUR 2.381.000 (deux millions trois cent quatre-vingt-un mille euros) à EUR 3.881.000 (trois millions huit cent quatre-vingt-un mille euros) par la création et l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions en circulation.

Souscription - Libération

L'assemblée a pris acte de la souscription par l'actuel actionnaire unique des 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles actions émises, conformément à la procuration dont mention ci-avant, ainsi que de la libération des actions en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.881.000 (trois millions huit cent quatre-vingt-un mille euros) représenté par 388.100 (trois cent quatre-vingt-huit mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. PREAUX, P. BARTOLUCCI, M. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2013. LAC/2013/12377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013045271/138.

(130054753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

M.T.S. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 167.890.

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «M.T.S. Luxembourg S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167.890, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1179 du 10 mai 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet:

- la consultance, le conseil, l'expertise de tous véhicules automobiles, de tout matériel roulant de génie civil ou industriel et de bateaux, comprenant en outre l'évaluation de dommages et la fixation des valeurs, l'étude de responsabilités et l'activité et la gestion de projets;

- le développement de tous travaux en tant qu'agent et intermédiaire pour la commercialisation matériels automobiles et maritimes, l'étude, la conception d'implantations industrielles, la collaboration administrative et technique dans des projets d'opérations de développement de sociétés et de sites d'exploitation industriel et commercial tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ces tiers;

- la prestation de travaux administratifs pour collaboration dans des projets de toutes natures, y compris le développement de sociétés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, communément admis au sens large comme de la vente de «service et compétence» en passant partout support de distribution en ce y compris l'internet;

- la vente et commerce de matériel automobile et maritime et aéronautique et tous produits de l'industrie mécanique et électronique s'y rapportant, en ce y compris la location, le leasing et financements en règle générale;

- l'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de pièces détachées utiles à l'usage de tous véhicules, navires, la location de véhicules à moteur, de bateaux;

- le développement et la promotion, par toutes voies, y compris l'internet, de la vente et de services industriels dans le secteur automobile et en particulier la Société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques y réfèrent;

- l'exploitation d'une agence immobilière par la promotion de toutes réalisations immobilières plus spécialement l'achat et la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés mobilière avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles; et

- l'organisation d'événements et la vente d'activités et de produits (par tout type de supports en ce y compris internet) en rapport avec celles décrites ci avant, mais aussi dans le domaine culturel et artistique en ce y compris, la notion d'éditeur de promoteur, de producteur, de manager, d'agent, d'arrangeur, de distributeur, et de vente de produit découlant du merchandising pour lequel la Société détiendrait un contrat avec un ou plusieurs artistes; tout ceci pouvant s'entendre à titre isolé ou en nouant des partenariats dans le domaine artistique au Luxembourg ou à l'étranger avec des personnes isolées ou des sociétés.

En général, la Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme administrateur dans d'autres sociétés civiles ou commerciales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet:

- la consultance, le conseil, l'expertise de tous véhicules automobiles, de tout matériel roulant de génie civil ou industriel et de bateaux, comprenant en outre l'évaluation de dommages et la fixation des valeurs, l'étude de responsabilités et l'activité et la gestion de projets;
- le développement de tous travaux en tant qu'agent et intermédiaire pour la commercialisation matériels automobiles et maritimes, l'étude, la conception d'implantations industrielles, la collaboration administrative et technique dans des projets d'opérations de développement de sociétés et de sites d'exploitation industriel et commercial tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ces tiers;
- la prestation de travaux administratifs pour collaboration dans des projets de toutes natures, y compris le développement de sociétés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, communément admis au sens large comme de la vente de «service et compétence» en passant partout support de distribution en ce y compris l'internet;
- la vente et commerce de matériel automobile et maritime et aéronautique et tous produits de l'industrie mécanique et électronique s'y rapportant, en ce y compris la location, le leasing et financements en règle générale;
- l'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de pièces détachées utiles à l'usage de tous véhicules, navires, la location de véhicules à moteur, de bateaux;
- le développement et la promotion, par toutes voies, y compris l'internet, de la vente et de services industriels dans le secteur automobile et en particulier la Société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques y réfèrent;
- l'exploitation d'une agence immobilière par la promotion de toutes réalisations immobilières plus spécialement l'achat et la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés mobilière avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles; et
- l'organisation d'événements et la vente d'activités et de produits (par tout type de supports en ce y compris internet) en rapport avec celles décrites ci avant, mais aussi dans le domaine culturel et artistique en ce y compris, la notion d'éditeur de promoteur, de producteur, de manager, d'agent, d'arrangeur, de distributeur, et de vente de produit découlant du merchandising pour lequel la Société détiendrait un contrat avec un ou plusieurs artistes; tout ceci pouvant s'entendre à titre isolé ou en nouant des partenariats dans le domaine artistique au Luxembourg ou à l'étranger avec des personnes isolées ou des sociétés.

En général, la Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme administrateur dans d'autres sociétés civiles ou commerciales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 mars 2013. LAC/2013/10230. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045115/132.

(130055295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Lewis Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.728.

1. L'adresse de l'administrateur Madame Shirley S.P. PENG est désormais la suivante:

19th floor, Wilshire Park, 12 MacDonnel Road, Hong-Kong

2. L'adresse de l'administrateur Monsieur William S.H. PENG est désormais la suivante:

10G, Grenville House, 1 Magazine Gap Road, Hong-Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013048753/13.

(130059047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Les Originaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 44, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.593.

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 16 juin 2012, il a été convenu que M. Philippe Limbourg a cédé l'intégralité des parts sociales détenues par ses soins dans la Société (1.000) à Monsieur Marc Jongen, né le 26 mai 1973 à Etterbeek (Belgique) et demeurant à Rue de l'Ornoy 27, B-1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048736/12.

(130059159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.935.

Auszug aus der Niederschrift der außerordentlichen Generalversammlung der ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A. vom 12. April 2013

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der Wirtschaftsprüfer KPMG, 9, Allee Scheffer, L – 2520 Luxembourg, für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu verlängern, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet.

Luxemburg, den 12. April 2013.

Für gleichlautende Mitteilung
Der Aktionär

Référence de publication: 2013048433/14.

(130059322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.
